



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Rapport de la Présidente du Jury

**Examen professionnel de technicien territorial principal de 1^{ère}
classe par voie d'avancement de grade
Session 2021**

**Spécialités « Bâtiments, génie civil » et
« Ingénierie, informatique et systèmes d'information »**

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen professionnel.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour cet examen professionnel.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen professionnel, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats.

La Présidente du jury

Madame Marie-Line DRAY
Conseillère municipale
Mairie de Berre-l'Étang

1. PRÉAMBULE

A. Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les techniciens territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie B et comprend les grades de technicien, de technicien principal de 2^{ème} classe et de technicien principal de 1^{ère} classe.

B. Les missions des techniciens territoriaux

Les techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de **technicien principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe** ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

C. Les conditions d'admission à concourir :

Examen professionnel par voie d'avancement de grade (Art. 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010) :

Examen ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de service effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Sauf disposition contraire dans le statut particulier, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (Art. 16 du décret n°2013-593).

D. L'organisation de la session 2021 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade

L'examen professionnel a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les spécialités « Bâtiments, génie civil » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 avril 2021 à la Halle Pierre de Coubertin à Salon-de-Provence (13) et l'épreuve orale a eu lieu les lundi 20 et mardi 21 septembre 2021 dans les locaux du CDG13 à Aix-en-Provence (13).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2021 ORGANISÉE PAR LE CDG13

A. Principaux chiffres de la session

Spécialité	Inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Taux d'absentéisme	Admis à participer à l'épreuve orale	Présents à l'épreuve orale	Taux d'absentéisme	Admis
Bâtiments, génie civil	19	14	26,3 %	11	11	-	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	20	17	15 %	17	16	5,9 %	8
TOTAL	39	31	20,5 %	28	27	3,6 %	14



Sur la précédente session (2015) : Seule la spécialité « ingénierie, informatique et systèmes d'information » était organisée, 42 candidats étaient inscrits et 38 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite. 36 candidats ont été admis à participer à l'épreuve orale d'admission et se sont présentés à l'épreuve orale. 30 candidats avaient été déclarés admis à l'examen professionnel.

B. Typologie des candidats inscrits

Sur les 39 inscrits, 82,1 % des candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 43 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 41 %
- Autres départements de la région PACA : 51 %
- Hors PACA : 8 %

LA SPÉCIALITÉ « BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL »

Sur les 19 inscrits, 85,7 % des candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 46 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 36 %
- Autres départements de la région PACA : 57 %
- Hors PACA : 7 %

LA SPÉCIALITÉ « INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION »

Sur les 20 inscrits, 94,1 % des candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 40 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 41 %
- Autres départements de la région PACA : 47 %
- Hors PACA : 12 %

3. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**.
(durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve comporte un programme réglementaire (*Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux*).

Elle vise à évaluer notamment les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser son expérience et des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier ainsi qu'à l'élaboration de propositions opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Sujet dans la spécialité « Bâtiments, génie civil »
session 2021

Le sujet comprend 28 pages et 7 documents

Vous êtes technicien principal territorial de 1^{ère} classe, au sein de la commune de Techniville (35 000 habitants) et rattaché à la direction des bâtiments. La commune est dotée d'un important parc immobilier, comprenant notamment un palais des congrès, trois gymnases, une maison des associations, quatre groupes scolaires, deux EHPAD. Ces équipements, construits dans les années 1970, sont tous très consommateurs d'énergie pour leur chauffage.

Les élus souhaitent engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à la mise en oeuvre d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux de Techniville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

Document 1 : « Mesures France Relance » (extraits) - gouvernement.fr - 3 septembre 2020 - 3 pages

Document 2 : « Aux collectivités de réinvestir vite... et d'en finir avec les grands projets superflus » - courrierdesmaires.fr - 18 juin 2020 - 2 pages

Document 3 : « Collectivités territoriales, maîtres d'ouvrages publics, engagez-vous dans la rénovation énergétique » (extraits) - ADEME - décembre 2019 - 6 pages

Document 4 : « Rénovation énergétique des bâtiments publics : les certificats d'économies d'énergie en renfort » - Morgan Boëdec - banquedesterritoires.fr - 29 septembre 2020 - 1 page

Document 5 : « Rénovation énergétique des bâtiments publics » (extrait) - banquedesterritoires.fr - consulté le 16 octobre 2020 - 4 pages

Document 6 : « Bâtiments et transition énergétique » - cerema.fr - septembre 2017 - 6 pages

Document 7 : « Éco énergie tertiaire : Construisons ensemble la transition énergétique » (extraits) - Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages - 10 mai 2020 - 4 pages

**Sujet dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »
session 2021**

Le sujet comprend 24 pages et 9 documents

Vous êtes technicien principal territorial de 1^{ère} classe au sein de la direction des systèmes d'information de la communauté d'agglomération de Techniagglo (1 500 agents / 200 000 habitants).

La direction générale souhaite anticiper et maîtriser les risques opérationnels de grande envergure.

La direction des systèmes d'information est donc chargée d'élaborer un plan d'actions afin d'analyser et de réduire les impacts potentiels d'une interruption d'activité.

Dans un premier temps, le directeur des systèmes d'information vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux d'un Plan de Reprise d'Activité informatique (PRA).

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant la mise en œuvre du Plan de Reprise d'Activité informatique (PRA) de Techniagglo.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

Document 1 : « PRA/PCA : Qu'est-ce que c'est et quels sont leurs avantages ? » - Hoster.com - juillet 2019 - 1 page.

Document 2 : « Pourquoi et comment mettre en place un PCA / PRA ? » - Ivision.fr - novembre 2017 - 2 pages.

Document 3 : « Pourquoi le plan de reprise d'activité ne doit plus être envisagé comme une option par votre entreprise ? » - Cyres.fr – 16 juillet 2018 - 4 pages.

Document 4 : « Administration numérique et sécurité informatique : quels enjeux dans les communes ? » - Cogitis.fr - site consulté en mars 2020 - 4 pages.

Document 5 : « Les bonnes pratiques d'un PRA réussi » - Silicon.fr - site consulté en mars 2020 - 2 pages.

Document 6 : « L'ISO 27701, une norme internationale pour la protection des données personnelles » - cnil.fr - 2 avril 2020 - 2 pages.

Document 7 : « PRA en cloud : à quoi faut-il s'attendre ? » - Erin SULLIVAN - Le MagIT - 25 juillet 2019 - 2 pages.

Document 8 : « La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE) - Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information » - SSI.gouv.fr - 17 juillet 2014 - 1 page.

Document 9 : « Coronavirus - Comment les collectivités ajustent leur plan de continuité » - Emeline LE NAOUR - lagazettedescommunes.com - mars 2020 - 3 pages.

A. Les résultats de l'épreuve écrite

31 candidats se sont présentés à l'épreuve de rapport portant sur la spécialité assorti de propositions opérationnelles.

Spécialité	Bâtiments, génie civil	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Moyenne à l'épreuve (/20)	7	8,82
Meilleure note (/20)	10,75	11,5
Note la plus basse (/20)	3,50	6
Nombre de notes <5/20	3	0
Nombre de notes de 5/20 à 7,99/20	6	4
Nombre de notes de 8/20 à 9,99/20	1	7
Nombre de notes de 10/20 à 12,99/20	4	6

A l'issue de la réunion du jury, 28 candidats ont été déclarés admis à participer à l'épreuve orale car ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 **soit un taux de 90,3 % sur les candidats présents.**

B. Commentaires des correcteurs

Quelle que soit la spécialité, la majorité des copies respecte le formalisme du rapport. Le plan est annoncé et matérialisé par des titres sur les copies.

Toutefois, les correcteurs notent que le style rédactionnel et l'expression écrite des candidats est de faible qualité.

Pour la partie « rapport », les candidats n'ont pas su exploiter les informations du dossier à bon escient ce qui a entraîné peu de pertinence dans l'organisation et la présentation des éléments essentiels sur les copies. Une meilleure utilisation des documents aurait permis de renforcer l'analyse du rapport.

En ce qui concerne « les propositions opérationnelles », les candidats n'ont pas su mobiliser leurs connaissances techniques et professionnelles afin d'élaborer des propositions opérationnelles pertinentes et concrètes.

4. L'ÉPREUVE ORALE

A. Typologie des candidats admis à participer à l'épreuve orale

28 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission.

27 candidats se sont présentés à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme d'environ 20,5 %.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 42 ans.

88,9 % des candidats présents à l'épreuve orale étaient des hommes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 41 %
- Autres départements de la région PACA : 48 %
- Hors PACA : 11 %

LA SPÉCIALITÉ « BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL »

Sur les 11 candidats présents à l'épreuve orale, 81,8 % des candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 44 ans.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 36 %
- Autres départements de la région PACA : 55 %
- Hors PACA : 9 %

LA SPÉCIALITÉ « INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION »

Sur les 16 candidats présents à l'épreuve orale, 93,8 % des candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 41 ans.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 44 %
- Autres départements de la région PACA : 44 %
- Hors PACA : 12 %

B. L'épreuve

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2)

C. Les résultats obtenus à l'épreuve orale d'admission

Spécialité	Meilleure note/20	Note la plus basse/20	Notes <5	Notes >=10/20	Moyenne/20
Bâtiments, génie civil	16	5,50	0	6	10,82
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16,50	4	1	8	10,28

D. Analyse sur la prestation des candidats lors de l'entretien

L'exposé a été préparé par la majorité des candidats. Il est clair et construit.

Concernant les questions, beaucoup de candidats n'ont pas préparé cette phase d'épreuve et s'appuient uniquement sur leurs acquis professionnels.

En outre, il est à noter des lacunes évidentes dans le domaine des connaissances territoriales au sens large (fonctionnement des collectivités territoriales, notions de services publics...).

5. LES RESULTATS DE LA SESSION 2021

La répartition des moyennes est la suivante :

Moyenne	Nombre de candidats	
	Bâtiments, génie civil	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Moins de 05/20	0	0
De 05/20 à 07,99/20	3	5
De 08/20 à 9,99/20	2	3
De 10/20 à 11,99/20	3	3
De 12/20 à 14,99/20	3	5

Le seuil d'admission retenus par le jury est de 10/20 : 14 candidats admis

6. ANALYSE ET CONCLUSION

Outre les défaillances rédactionnelles, les correcteurs notent une déperdition des connaissances par d'apparentes difficultés à structurer les informations et à s'approprier les problématiques soulevées dans les documents.

L'abord du sujet se fait souvent d'un point de vue technique, sans originalité, délaissant l'aspect conceptuel et opérationnel des actions à mener.

Ces problèmes sont également présents lors des entretiens dans la phase d'admission. En effet, les candidats ne semblent pas au fait des réalités territoriales et peu parviennent à se projeter dans d'autres contextes que celui abordé dans le cadre de leur quotidien.

Peu de candidats ont une idée claire de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales. On relève trop rarement un réel intérêt pour l'actualité territoriale.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury et les correcteurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre y compris sanitaires qui ont permis un bon déroulement des épreuves.



Madame Marie-Line DRAY
Conseillère municipale
Mairie de Berre-l'Étang